

**La reconnaissance de l'engagement étudiant à
l'Université Paris II Panthéon-Assas
Dans le cadre d'un aménagement spécifique du
cursus universitaire**

Commission de la formation et de la vie universitaire du 21 septembre 2021

Conseil d'administration du 22 septembre 2021

La prise en compte de l'engagement étudiant est précisée dans le **décret n°2017-962 du 10 mai 2017** relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle.

L'engagement étudiant peut revêtir différentes formes : solidarité, expérience professionnelle, travail en équipe, responsabilité, citoyenneté... Il permet toujours d'acquérir de nouvelles compétences et reste une aventure enrichissante et valorisante pour les étudiants.

Ce document précise les conditions d'application de la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle par le biais d'un **aménagement spécifique du cursus universitaire (dispense d'assiduité, aménagements horaires, aménagement examens oraux)**.

Public visé :

- étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle
- étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique
- étudiants réalisant un volontariat militaire
- étudiants réalisant un volontariat dans la réserve civile de la police
- étudiants réalisant un volontariat dans les sapeurs-pompiers
- étudiants réalisant un volontariat dans des associations humanitaires
- étudiants élus dans les conseils de l'université et des CROUS
- étudiants ayant une activité professionnelle durant l'année universitaire en lien avec les études

Aménagements dans la mesure du possible :

- organisation de l'emploi du temps : choix du TD dans la limite de l'effectif maximal autorisé, dispense d'assiduité, autorisation d'absence ponctuelle.
- aménagement de l'horaire de la séance d'interrogation orale pour les examens oraux faisant l'objet lors d'une même session, d'une épreuve sur plusieurs créneaux horaires, possibilité d'indiquer des impossibilités d'emploi du temps (sur pièces justificatives liées à l'engagement étudiant).

Sont notamment reconnus :

- un engagement avec une **responsabilité au sein du bureau d'une association** (telle que figurant dans les statuts de l'association) ayant un projet **collectif** pour l'université Paris II ou d'autres structures (extérieures à Paris II)
- **et/ou** un engagement universitaire **d'au moins une année** au sein des conseils de l'université (assiduité requise aux séances des conseils des UFR ou des conseils centraux pour les élus)
- **et/ou** un engagement dans le cadre d'un service **civique ou national**

Peuvent ne pas être pris en compte :

- la présence **ponctuelle** à des actions **sans participation personnelle** dans l'organisation
- l'engagement **de moins d'un an** (par exemple, un dossier d'élus depuis 3 mois, un service civique depuis un mois, un travail d'été de 2 mois, etc. ne peuvent pas être évalués, sauf dans le cas d'aménagements spécifiques du cursus universitaire, cf. le paragraphe B)
- les stages et l'apprentissage **faisant partie du cursus**
- l'**engagement** déjà reconnu (et noté) les années précédentes. (Vous pouvez vous réengager au sein de la même association ou structure, mais vos activités doivent être **différentes** de celles évoquées dans le précédent dossier d'engagement)

Calendrier : aménagement spécifique du cursus universitaire (organisation de l'emploi du temps, aménagement des oraux) :

- dossier de candidature téléchargeable en ligne sur le site de l'Université (rubrique Engagement étudiant), à **compléter et à renvoyer à engagement@u-paris2.fr** comme indiqué p.3, du **23 septembre au 18 octobre 2021 inclus. Aucun dossier ne sera accepté après cette date.**

Dossier de reconnaissance de l'engagement étudiant dans le cadre d'un aménagement spécifique du cursus universitaire

Année universitaire **2021-2022**

NOM
Prénom.....
Matricule : Téléphone : E-mail :

Inscrit en **2021/2022** à l'université Paris II en :

- Capacité 2^e année
- Licence : L1 L2 L3 Précisez la discipline.....
- Master : M1 M2 Précisez la discipline.....
- Si vous êtes inscrit (e) dans un **double cursus**, précisez lequel
et indiquez, le cas échéant, dans quelle commission vous souhaitez (droit ou économie) que votre dossier
soit examiné Droit Economie
- Si vous êtes inscrit (e) au centre de **Melun**, cochez cette case

**Au titre du décret 2017-962 du 10 mai 2017, je demande l'aménagement spécifique du cursus universitaire :
dossier à compléter et déposer comme indiqué.3.**

- Organisation de l'emploi du temps* - précisez : dispense d'assiduité **ou** choix des TD
- Aménagement des oraux* – précisez la demande à votre scolarité dès de la publication du
calendrier des épreuves.

Dossier de candidature téléchargeable en ligne du **23 septembre au 18 octobre. Aucun dossier ne sera accepté
après cette date.**

Je déclare sur l'honneur que les informations ci-dessus sont exactes.

Date et signature de l'étudiant :

Aménagement spécifique du cursus universitaire

DECISION de la DEF / du Directeur de l'Institut de droit et d'économie de Melun

- Favorable
- Défavorable - *Motivation*

Date et signature

Nature de l'engagement ou des engagements :

Exemple : Engagement en tant que Président de l'Association XXX (à préciser obligatoirement dans l'objet de la lettre de motivation)

.....
.....
.....
.....

Durée de l'engagement ou des engagements :

du/...../.....au...../...../.....

Annuel ou Semestriel

Précisez obligatoirement le nombre d'heures :

par semaine.....heures

par mois.....heures

Pour les étudiants élus dans les conseils de l'université Paris II :

conseil d'UFR, préciser :.....

CFVU/CR

CA

Nombre de présences :

Structure (s) d'accueil (association, entreprise, etc.) :

Nom de la structure ou des structures :

.....
.....

Activité principale de la structure ou des structures :

.....
.....

Constitution du dossier d'aménagement spécifique du cursus universitaire

Les pages 1 et 2 constituent les premières pages de votre dossier.

1. Le dossier doit être constitué du rapport signé et du calendrier de vos activités.

- le rapport doit faire au maximum **1 800 mots** (soit environ 4 pages) en police Times New Roman, taille 12. Il s'agit d'un descriptif complet de votre engagement étudiant qui vous amène à demander un aménagement spécifique du cursus.
- vous devez fournir le calendrier de vos activités pouvant relever de votre engagement étudiant.

2. Date et modalités de remise du dossier

Toutes les pages du dossier doivent être réunies en **UN SEUL et UNIQUE dossier PDF**

L'exemplaire électronique sera intitulé sans accent et sans espace comme suit :

NOM-Prénom-matricule-diplôme-centre. Exemple: DURAND-Paul-1609299-M1-droit-Assas

Mettre en objet du mail : Aménagement du cursus universitaire

Sera considéré irrecevable tout dossier :

- incomplet
- déposé après la date butoir

Il vous incombe de vérifier que vous avez transmis toutes les pièces et achevé la procédure. Aucun rappel ne sera fait, ni aucune pièce acceptée après dépôt.

Un exemplaire du dossier d'aménagement en version électronique doit obligatoirement être remis à la date butoir indiquée, soit le **18 octobre 2021** au plus tard, à l'adresse suivante : engagement@u-paris2.fr